

RÉPUBLIQUE
FRANCAISE

Territoire de Belfort



Nombre de
Conseillers
en exercice : 19
présents : 11
Votants : 11
Absents : 8
Exclus : 00

Date de
convocation :
10 décembre 2021

Date d'affichage :

Délibération n° 69
Objet : Adoption du
projet éducatif de
Territoire (PEDT)/ plan
Mercredi 2022-2026

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 17 décembre 2021



L'an deux mille vingt et un, le dix-sept décembre à dix-huit heures cinq minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Mmes Geneviève SANGLARD, Odile ZARAGOZA-MEYER, Sandrine POUX, Joëlle MALNATI, Carole MEIER ; Mrs Robert CORTI, Guy HUDELOT, Jacques BONIN, Philippe ANDRÉ, François BAUDIN.

Excusés : Mmes, Laurence LAHEURTE, Maud DEVILLARD, Sylviane DEMAIMAY, Sandrine VERGNAULT ; Mrs Jean-Michel BASSI, Gilles DANG-HAO, David GRESSOT, Sébastien REINICHE.

Absents :

Mme Sandrine POUX a été nommée secrétaire



Monsieur le Maire rappelle que la Commune est signataire d'un Projet Educatif de Territoire depuis 2015, renouvelé en 2017 et auquel a été adossé un Plan Mercredi à partir de septembre 2018, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2021.

En renouvelant son engagement dans ce dispositif, la Commune entend poursuivre ses efforts dans l'amélioration continue d'un parcours éducatif cohérent et de qualité pour les enfants, avant, pendant et après l'école, en complémentarité et dans le respect des compétences de chaque acteur.

Elle souhaite également s'inscrire dans une démarche de co-construction de ce nouveau projet et d'évaluation au fil de l'eau de manière concertée.

L'organisation en vigueur depuis le 3 septembre 2018 autour d'un « Plan Mercredi », temps de relâche du milieu de semaine depuis le retour à la semaine scolaire des 4 jours est pérennisée dans le nouveau PEDT mais appellera une réflexion dès 2022 au vu de la faible fréquentation sur le temps du mercredi.

Le nouveau projet est conçu pour couvrir une période de 5 ans (2022-2026) et fera l'objet d'un bilan à mi-parcours en 2024. En fonction des résultats de l'évaluation au fil de l'eau ou de l'évolution du contexte communal, des modifications pourront être apportées voulues par l'équipe municipale et étudiées en concertation avec les acteurs de la démarche.

Monsieur le Maire donne lecture des principaux axes du projet qui a été validé par le service départemental Jeunesse Engagement Sport (SDJES 90) en date du 7 décembre.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité :

- **De valider le Projet Educatif de Territoire (PEDT)/Plan Mercredi de la Commune pour la période 2022-2026 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention afférente à ce projet avec les services de l'Etat.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents,

Pour copie certifiée conforme

BOUROGNE, le 18 décembre 2021

Le Maire,

Baptiste GUARDIA

